

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le 12 décembre, le conseil municipal de la commune de FEINGS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Karine MICHOT, Maire.

PRESENTS : Karine MICHOT, Marc REUILLON, Nicole LOUVEAU, Hervé BARON, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Jérôme MARCADET, Séverine BESCHON MARTY, Claude PASDELOUP, Philippe TINGAULT

ABSENTS EXCUSES: Yannick CONGRAS, Alexandra REUILLON (a donné procuration à Marc REUILLON), Leïla SALHI, Christophe BESNE

ABSENT NON EXCUSE : Gilles SAGET-LETHIAS

Secrétaire de séance élu : Éric LEBERT

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON
(Délibération 2017-36)**

La réforme territoriale et notamment la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) définit la compétence Gestion de Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations comme compétence obligatoire pour les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018.

De plus, la réalisation d'opérations ou de travaux sur les milieux aquatiques ne peuvent que se concevoir dans une logique de bassins versants répondant ainsi aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne.

Au vue de cette nouvelle compétence, la Communauté de Communes Val de Cher a initié une mission de structuration de la maîtrise d'ouvrage sur son territoire dans la mesure où elle est concernée par plusieurs cours d'eau et milieux aquatiques appartenant à différents bassins versants, dont celui du Beuvron.

A titre de rappel, le bassin du Beuvron, le plus grand bassin versant de la région Centre Val de Loire, concerne également d'autres EPCI-FP.

Considérant que les statuts proposés par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron par courrier en date du 15 septembre 2017 ne sont pas en adéquation avec les statuts de la Communauté de Communes, entraînant ainsi une double représentation Communes/EPCI-FP.

- Vu les articles 56, 57 58 et 59 de la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

- Vu les articles 64 et 76 de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRÉ) du 7 août 2015

- Vu l'article 63 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

- Vu la délibération N°26J17-3 du 26 juin 2017 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis approuvant les futurs statuts de la Communauté en vigueur au 1^{er} janvier 2018

- Vu la délibération N°18S17-9-1 du 18 septembre 2017 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis adoptant la stratégie Communautaire pour l'exercice de la compétence GeMAPI :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- S'oppose aux statuts proposés par le Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron.
- Incite le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron à travailler avec la Communauté de Communes Val de Cher Controis afin de proposer des statuts en adéquation lui permettant ainsi d'exercer la compétence GeMAPI.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA BIEVRE

Suite à l'approbation de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif, madame la Maire expose le projet de travaux d'extension du réseau d'assainissement rue de la Bièvre,

Le plan de financement est établi avec une estimation des travaux de 23 955,05 € HT et des recettes comprenant des subventions de l'état (DETR), du fond de concours de la Communauté de Communes du Controis et de fonds propres de la commune. Le Conseil Municipal approuve ce projet, et autorise madame la maire à solliciter une subvention auprès de l'état (Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux) (**Délibération 2017-37**), de l'agence Loire Bretagne (**Délibération 2017-38**), la Communauté de Communes Val de Cher Controis (**Délibération 2017-39**).

SYNDICAT DE LA BIEVRE

Le syndicat n'exercera plus ses fonctions à partir du 1^{er} janvier 2018. Le reliquat des recettes sera distribué aux différentes communes adhérentes pour financer des travaux. La commune de Feings a transmis une facture de 1700 € pour du broyage de fossés.

PROJETS 2018

- **Eclairage** : Eclairage de l'abribus à Favras

Remplacement des lampadaires vétustes Phase 1 : le bourg et Coulommes/ Phase 2 : Favras Pour ces travaux, il sera fait appel à l'aide du fond de concours de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et du SIDELC (Syndicat Intercommunal de la Distribution d'Énergie du Loir et Cher)

- **Cour de la mairie** : engazonnement et accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite

Les demandes de subvention auprès du conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis sont déjà déposées.

- **Mairie** : remplacement des huisseries du secrétariat et du bureau du maire et des adjoints

Une demande d'aide auprès du fond de concours de la Communauté de Communes de Val de Cher Controis pourra être déposée.

- **Hangar communal** :

Le bardage du hangar sera exécuté par l'adjoint technique. La commune achètera les matériaux auprès du constructeur qui a fait les travaux d'agrandissement

- **Sécurité routière** :

Il a été évoqué l'achat de radar pédagogique pour la RD 52 afin de limiter la vitesse sur cet axe routier.

- **Voirie** : Des travaux de réfection seront prévues route de Bellevue.

Il a été évoqué l'étude faite par l'Agence Technique Départementale 41 pour l'aménagement de la rue du Moulin à Vent. Hervé BARON prend en charge d'étudier la proposition faite par l'ATD 41.

- **Lavoir** : Des travaux de remise en état de la toiture suite à la chute d'un arbre sur le toit seront effectués.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Jérôme MARCADET et Éric LEBERT présentent l'avancée des travaux. L'année 2017 aura été une année d'inventaire. En 2018 sera élaboré le zonage et un règlement.

QUESTIONS DIVERSES

* **Prochain Conseil Municipal** : mardi 16 janvier 2018 à 19h.

* **Rappel Cérémonie des vœux** :

Vendredi 12 janvier 2018 à 18h30. L'orchestre Contres Ut animera la cérémonie comme l'an dernier. L'arthothèque de Blois exposera des œuvres. Et 2 enfants de la commune recevront un cadeau suite au lâcher de ballons du 14 juillet dernier.